

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Déclaration de Maladie**

MUPRAS ACCUEIL 30036

26 JUN. 2020 N° W19-539064

**Maladie**       **Dentaire**       **Optique**       **Autres**

8326      Société

**Actif**       **Pensionné(e)**       **Autre**

DRIOUF CH 2019

19106165

47 RUE ENAN MOUSLM OASIS

Tél. : 0661 39 63 06      Total des frais engagés : ..... Dhs

Dr EL WADY ZOHRA DERMATOLOGUE

21 Place Charle Nicole n°4 CASABLANCA

Tél.022 27 69 82

MUPRAS ACCUEIL 24 JUN. 2020

DRIOUF CH SELMA Age : 2001

Lien de parenté :  Lui-même Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : MUSCLE Mal de Collement

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : *peuvent être*

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous piconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : *J. S.*

Le : 01 JUIN 2020



# Docteur F. Zohra EL WADY

Dermatologue

Diplômée de la Faculté de Médecine  
de Poitiers (France) - Montréal (Canada)  
Ex-Médecin attachée des hôpitaux de Paris

Esthétique, Laser, Cosmétique  
(Peeling, Mésothérapie, Botox,  
Comblement)

Casablanca, le :



الدكتورة فاطمة الزهراء الوادي

اختصاصي في أمراض الجلد، الشعر والأظافر

خريج كلية الطب بيواتي (فرنسا) - مونتريال (كندا)

طبيبة سابقاً بمستشفيات باريس هرتسا

طب التجميل  
الليزر  
علاج التجاعيد

الدار البيضاء، في :

01.06.2020

Mme DRIOUECH Selma

## 1 EPIDUO gel : T/30g

1 application un soir sur 2 sur les zones atteintes

## 2 DOXIMYCINE 100 MG DISPERSIBLE

1 comprimé par jour en fin de repas x 2 mois

## 3 CETAPHIL Cr hydratante peau sensible T/50g

1 application le matin et après chaque toilette du visage

## 4 CETAPHIL Lot nettoyante adoucissante émolliente Fl/200ml

toilette du visage matin et soir sans rinçage

Dr EL WADY ZOHRA

DERMATOLOGUE

21 Place Chatelet Nicole

N° 10000 Casablanca

Tél : 05 22 27 69 82

# Docteur F. Zohra EL WADY

Dermatologue

Diplômée de la Faculté de Médecine  
de Poitiers (France) - Montréal (Canada)

Ex-Médecin attachée des hôpitaux de Paris

Esthétique, Laser, Cosmétique  
(Peeling, Mésotherapie, Botox,  
Comblement)

Casablanca, le : 08 06 2021 الدار البيضاء، في :



الدكتورة فاطمة الزهراء الوادي

اختصاصي في أمراض الجلد، الشعر والأظافر

خريجية كلية الطب بيواتي (فرنسا) - مونتريال (كندا)

طبيبة سابقاً بمستشفيات باريس فرنسا

طب التجميل  
الليزر  
علاج التجاعيد

Telle Schne DRIOUECH

muse à plot de kystes  
epidermiques cutanées  
multiples t10 + t10/2.  
600 des

Dr EL WADY ZOHRA  
DERMATOLOGUE  
21 Place Charles Nicolle  
N°4 CASABLANCA  
Tél.022 27 69 82

21, Place Louis Pasteur (en face de l'institut Pasteur), 4ème étage, N° 16 - Casablanca - Tél : 05 22 27 69 82

21، ساحة لويس باستور، الطابق الرابع رقم 16، الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 69 82